



L'accès aux locaux électriques, même pour un travail qui n'est pas en rapport avec l'électricité, demande une formation préalable afin de respecter l'Ordonnance sur le courant fort (OICF) - Niveau BA4 personne avertie (instruite).
Donne droit à 2 unités de formation continue de la SSST (Société Suisse de Sécurité au Travail) et le droit d'accès à un local affecté à un service électrique selon ESTI (Inspection fédérale des installations à court fort).

Aller à : • •



PRÉINSCRIPTION



FINANCEMENT

- CPMBG [Voir conditions](#)

CONTACT

✉ nathalie.bernardet@ifage.ch

📞 [+41 22 807 3086](tel:+41228073086)

PRÉREQUIS

DESCRIPTION

PUBLIC

Toute personne appelée à se trouver dans un local affecté à un service électrique (zone de service) pour y effectuer son travail, mais sans jamais manipuler d'élément électrique.
Par exemple : maçon, peintre, agent de propreté, etc...

OBJECTIFS

A l'issue de la formation, le participant saura respecter les consignes de sécurité lui permettant de travailler dans un local électrique, notamment :

- Connaître les dangers aux alentours d'éléments sous tension
- Connaître les mesures d'urgence et de premiers secours en cas d'accident
- Connaître le comportement adéquat en cas d'incendie.

CONTENU

Législation en vigueur.

Les dangers de l'électricité.

Le comportement à adopter dans les zones de service.

Les EPI.

Premiers secours dus à l'électricité.

MÉTHODE ET SUPPORTS

Démonstrative et interactive.

Support de cours.

INTERVENANTS

Professionnel de la branche avec plusieurs années d'expériences pratiques et pédagogiques.

EVALUATION ET TITRE DÉCERNÉ

Test de validation en fin de cours.

Attestation de participation "Donnant le droit d'accès à un local affecté à un service électrique" reconnue par l'ESTI et la SSST.



DATES ET INSCRIPTION

DURÉE ET ORGANISATION

Date : sessions printemps et automne de chaque année.

Durée : 1 journée, soit 8 heures.



DOCUMENTS

- [Autorisations d'accès aux locaux électriques - flyer](#)
- [Autorisations limitées-Explication du concept](#)
- [Présentation "Autorisations d'accès aux locaux électriques" lors du séminaire APGCI du 19.11.2019](#)
- [OIBT Ordonnance sur les installations à basse tension](#)

PARTENAIRES

[Inspection fédérale des installations à courant fort](#)



IFAGE

- Qui sommes-nous?
- Gouvernance
- Rapport d'activité
- Centres d'examens
- Partenaires
- Associations professionnelles
- Politique qualité
- Principes andragogiques
- Nos brochures
- Travailler à l'ifage
- Presse et médias

PRATIQUE

- Adresses et horaires
- Café-restaurant
- Calendrier des vacances
- Conditions générales d'inscription
- Règlement des étudiants
- Protection des données personnelles
- Politique de cookies
- Contactez-nous

INSCRIPTION

- Comment s'inscrire
- Aides au financement
- Assurance annulation
- Bon formation continue

FORMATION DIGITALE

- Vers la smart-academie
- Vers le campus ifage

SERVICES

- Location de salles
- Organisation d'examens



ifage - Fondation pour la formation des adultes
Place des Augustins, 19 | 1205 Genève
T +41 22 807 30 00 | E info(at)ifage.ch

info

info

info
info
info
info

info
info
info

Demande de renseignements

A

Objet *

Genre*

Nom *

Prénom *

Téléphone *

Email *

Votre message *

```
</span>
</div>
<div class="send">
<input type="submit" value="Envoyer" class="wpcf7-form-
control has-spinner wpcf7-submit"/>
</div>
</div>
<p><!--/.product-contact-form --></p>
<input type="hidden" class="wpcf7-pum" value="
{"closepopup":false,"closedelay":0,"openpopup":false,"openpop
```

☰ x 🏠 📧 🔍 📄 📄 📄 📄 📄 #info